

**BELOR**

www.belor.be – info@belor.be



IMA-11625

BELOR a.s.b.l.**Organisme de contrôle agréé et**

Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne

Tél. : 010/45.41.06 – Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT 1039756**CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION**

Date du contrôle : 02/10/2017	Rapport précédent: PA	Compteur GRD : N° 12662658	Index : 21851 kWh
Scellé Belor : Placé		Code EAN : demandé mais non fourni	
Renseignements Belor		Ordre de service : N°017865	
Inspecteur : Jérémy CASSINADRI	GSM : 0472/394.065	Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200 / PGR_200	
Appareil(s) de mesure(s) utilisé(s) : N° MME 03		Type de lieux : Domestiques (art.86)	
		Schéma des liaisons à la terre : TT (article 81 du R.G.I.E)	

Renseignements d'identificationPropriétaire/demandeur/adresse @: Immayer SA/ gaetan@schampelectrique.be

Adresse de l'installation électrique contrôlée : Place des Chasseurs Ardennais, 16 bte 4 à 1030 Bruxelles

Lieux contrôlés : appartement au 4^{ème} étage *ARRIERE*

Installateur / adresse : Néant / TVA / N° CI : Néant /

Objet de la visite

- ☐ Examen de conformité avant mise en service : ☐ Nouvelle art.270 ☐ Extension et modification art.270 ☐ Chantier art.270
- ☐ Visite de contrôle périodique : installation existante / revisite art. 271 / 271bis / 278 du R.G.I.E
- ☒ Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276 du R.G.I.E
- ☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation : ☐ art.276bis : descriptif à réaliser ☐ Existante art.271 / art.271bis
- ☐ Visite de contrôle d'un lieu de travail sans BA4/BA5 : ☐ Nouvelle art.270 ☐ Installation existante art. 271 / 271bis du R.G.I.E

Description générale

Fondations du bâtiment avant 1.10.1981 / Installation électrique après 1.10.1981

Tension de service: ☐ Mono 230V ☒ 2 X 230V ☐ 3 X 230V ☐ 3 X 400V + N / Protection compteur: existante 25A – Prévue : 32A ✓Colonne d'alimentation du tableau principal : 4X10mm² / Différentiel général : 40A/300mA / type : A

Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 5 / Type d'électrode de terre : Piquets

Contrôle par mesures

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : <30Ω

CONFORME

Valeur du niveau d'isolement général : 580MΩ

CONFORME

Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :

CONFORME

Contrôle visuel hors tension

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :

CONFORME

Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe :

CONFORME

Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service :

CONFORME

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques :

CONFORME

Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes :

CONFORME

Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits :

CONFORME

Contrôle visuel sous tension : ☐ Non contrôlé car installation hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels :

CONFORME

Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels :

CONFORME

Contenu du rapport

Page 2: Obligations - Consignes de sécurité et d'interdictions - Assurance QA –

Observations - Remarques

Photos pour le dossier

Ordre de service – Schémas électriques

Bâtiment - Locaux

Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques et peut être mise en service. Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'inspecteur de l'organisme de contrôle agréé.**Toute modification ou extension doit être suivie d'un examen de conformité art.270 du RGIE****Le prochain contrôle est à effectuer avant le 02/10/2042 (art.271 du R.G.I.E.)****Prochaine visite merci de prendre rendez-vous avec notre bureau au 010/45.41.06 ou via info@belor.be****Signature de l'inspecteur****Nom de la personne présente sur place****Visa du GRD**

Schamp Electrique



BELOR

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé et accrédité

Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne

Tél. : 010/45.41.06 – Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT 1039756

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION

OBLIGATIONS

Le procès-verbal de visite de contrôle rappelle les prescriptions réglementaires suivantes :

- l'obligation de conserver le procès-verbal de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- l'obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme dans les plus brefs délais

CONSIGNES DE SECURITE

Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :

- Essai du dispositif de protection, lorsque de façon périodique, par exemple mensuellement, le dispositif de protection doit être essayé selon les instructions du constructeur, la vérification doit assurer que la coupure d'alimentation du courant est effectuée.
- Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, notamment en pontant ce dispositif par une liaison entre ses bornes d'entrée et ses bornes de sorties.
- Veillez toujours travailler hors tension en coupant l'interrupteur général / différentiel en tête de l'installation.

INTERDICTIONS

A l'exception des cas prévus à l'article 266, il est interdit :

- de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou par contacts indirects ;
- de toucher sans nécessité les parties actives sous tension du matériel électrique à moins qu'il ne s'agisse de matériel à très basse tension de sécurité dont la tension est inférieure ou égale aux valeurs mentionnées à l'article 32 ;
- de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique.

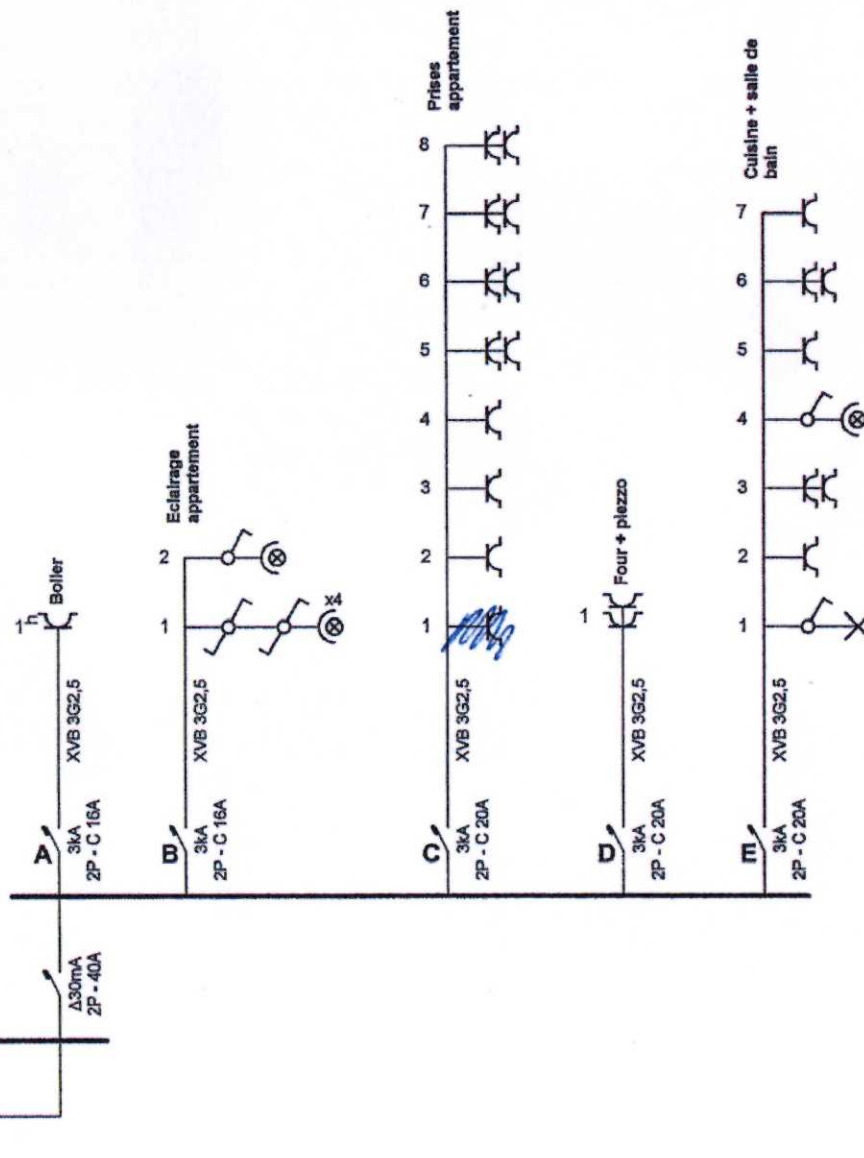
Il est interdit de modifier le contenu de ce rapport et ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

ASSURANCE QUALITE BELOR

- Concerné le PV de visite : L'inspecteur qualifié Q300 est autorisé à signer ce rapport en l'absence de l'Expert Technique
- Réclamation : insatisfaction relative aux activités de Belor pour vos réclamations merci d'envoyer un mail à info@belor.be
- Appel : demande de reconsidérer la décision du rapport pour vos appels merci d'envoyer un mail à info@belor.be
- Impartialité (Doc_QA111): En signant ce rapport l'inspecteur s'engage personnellement à être impartiale et à préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées au cours de l'inspection.
- Le rapport officiel est archivé chez Belor en format pdf avec balises

OBSERVATIONS

- Electroménager non installés
- Propriétaires absents



BELOR a.s.b.l.

Date : 2/10/2014
Rapport n° 1037752
Signature de l'inspecteur

Organisme agréé

Belor
Rue des Fonteny 20
1370 Jodoigne
Tél.: 010 45 41 06 GSM: -
Fax: 010 45 41 16
e-mail: info@belor.be

Adresse de l'installation électrique

Immayer S.A.
Place des chasseurs ardennais 16 Boite 4 ARD
1000 Bruxelles
Tél.: +3222232230 GSM: -
Fax: +322237077
e-mail: -
0444.603.458

Installateur

SCHAMP ELECTRIQUE SPRL
Avenue Hof Ten Berg 121
1200 Bruxelles
Tél.: - GSM: Bruxelles
Fax: -
e-mail: gaetan@schampelectrique.be
549.825.989

p. 1/3

Schéma unifilaire

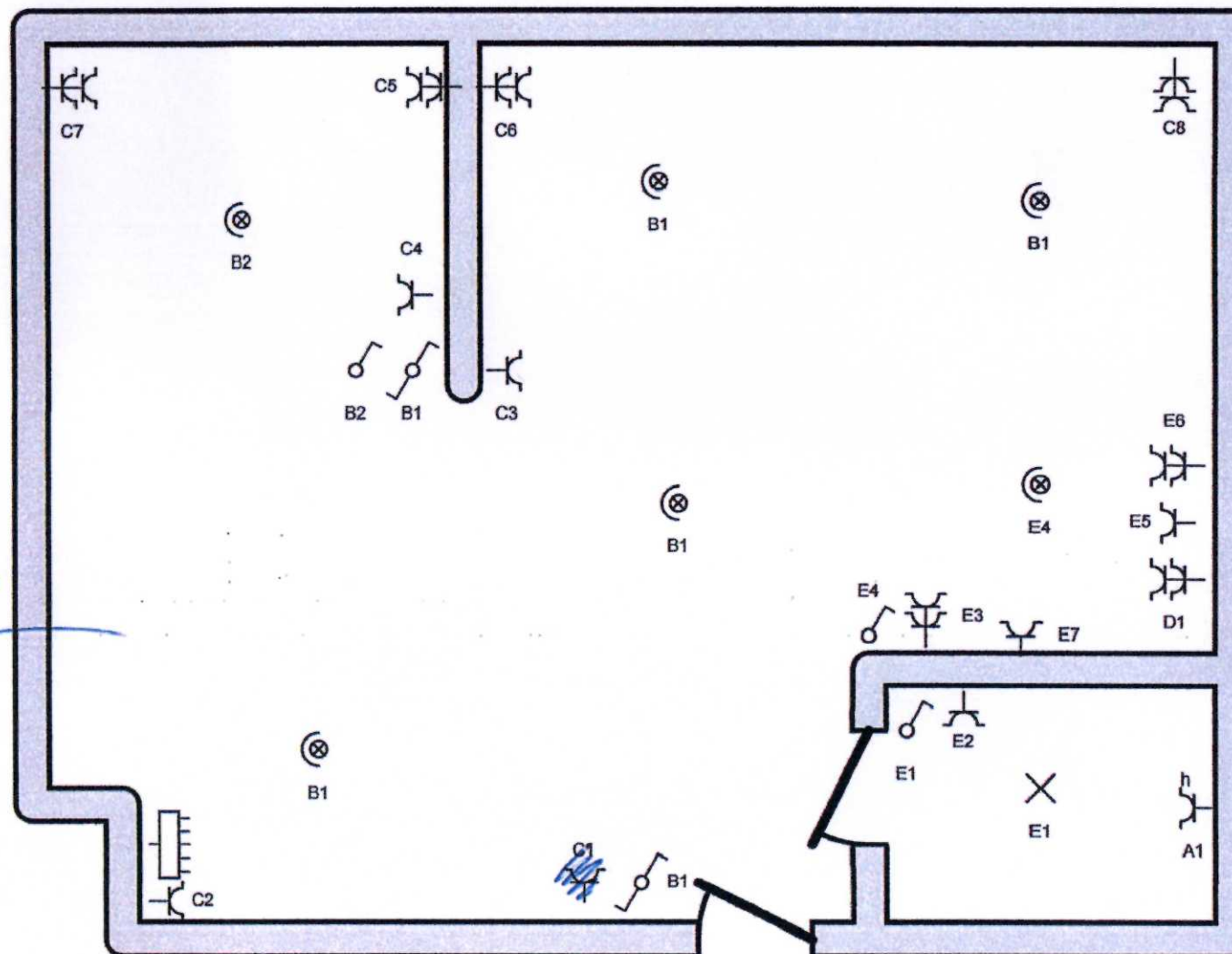
2 x 230V ~ 50Hz

BELOR a.s.b.l.

Date : 2/10/2017

Rapport n° 1037286

Signature de l'inspecteur



Organisme agréé

Belor
Rue des Fontenry 20
1370 Jodoigne
Tél.: 010 45 41 06 GSM: -
Fax: 010 45 41 16
e-mail: info@belor.be

Adresse de l'installation électrique

Immayer S.A.
Place des chasseurs ardennais 16 Boîte 4 ARD
1000 Bruxelles
Tél.: +3222232230 GSM: -
Fax: +3222237077
e-mail: -
0444.603.458

Installateur

SCHAMP ELECTRIQUE SPRL
Avenue Hof Ten Berg 121
1200 Bruxelles
Tél.: - GSM: Bruxelles
Fax: -
e-mail: gaetan@schampelectrique.be
549.825.989

p. 2/3

Schéma de position

2 x 230V ~ 50Hz

A:	Boiler
B:	Eclairage appartement
C:	Prises appartement
D:	Four + piezzo
E:	Cuisine + salle de bain

Organisme agréé
 Belor
 Rue des Fonteny 20
 1370 Jodoigne
 Tél.: 010 45 41 06 GSM: -
 Fax: 010 45 41 16
 e-mail: info@belor.be

Adresse de l'installation électrique
 Immayer S.A.
 Place des chasseurs ardennais 16 Boîte 4 ARD
 1000 Bruxelles
 Tél.: +322232230 GSM: -
 Fax: +322237077
 e-mail: -
 0444.603.458

Installateur
 SCHAMP ELECTRIQUE SPRL
 Avenue Hof Ten Berg 121
 1200 Bruxelles
 Tél.: - GSM: Bruxelles
 Fax: -
 e-mail: gaetan@schampelectrique.be
 549.825.989

p. 3/3
 Liste des circuits
 2 x 230V ~ 50Hz